

- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes "Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime"**

La Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon est compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme » depuis octobre 2015. A ce titre, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), commun aux dix communes du territoire « Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime » - CCPCAM-, a été prescrit le 21 décembre 2015 et est en cours d'élaboration. Ce travail s'effectue en collaboration avec les communes. Il est assuré par un comité de pilotage – COPIL-composé d'un représentant de chacune des communes. Les propositions du COPIL se traduisent dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui est la feuille de route de l'aménagement du territoire intercommunal pour les vingt années à venir, l'expression du projet politique de développement de la CCPCAM et la clé de voûte du futur PLUi. Il fixe notamment les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Tenant compte des objectifs inscrits dans la délibération de prescription, le PADD du PLUi de la Communauté de Communes « Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime » est construit autour des éléments ci-après :

AXE 1 – Construire un territoire structuré, cohérent, et lui assurer un développement équilibré

AXE 2 – Proposer aux habitants des logements adaptés, durables et respectueux de l'environnement local

AXE 3 – Développer un territoire performant et attractif, s'appuyant sur les ressources et les atouts locaux

AXE 4 – Maintenir et valoriser le cadre de vie exceptionnel

Après avoir pris connaissance des orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté de Communes "Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime", le conseil municipal de Camaret en a débattu. Il a été donné acte au Maire de la tenue effective du débat en conseil municipal.

- **Comptes de gestion 2016 du Trésorier** : L'ensemble des comptes de gestion de la commune sont adoptés par le conseil municipal.
- **Comptes administratifs 2016 et affectation des résultats**
Le conseil adopte les comptes administratifs 2016 et affecte les résultats de fonctionnement comme ci-après :

Compte administratif de la commune.

Le résultat de fonctionnement ressort à + 690.604,39 Euros.

Affectation : le résultat de fonctionnement est affecté à la réserve d'investissement 2016.

Le résultat cumulé d'investissement 2016 ressort à + 122.222,97 Euros.

Globalement le budget de dépenses en fonctionnement est en augmentation de 4,52 % et le budget de recettes en diminution de 0,6 %. L'un dans l'autre : moins de recettes, plus de dépenses, conduisent à une baisse de l'autofinancement communal de 16 %.

Côté recettes : Le produit de la fiscalité est inférieur de 45.000 Euros au montant notifié à la commune). Dotations Etat : elles passent de 804.906 euros en 2015 à 706.245 Euros -dont moins 64.791 Euros de dotation générale de fonctionnement-.

Côté dépenses ; Les charges de personnel augmentent de 1,65 %. Les charges financières (intérêts de la dette) baissent de 13,5 %. Les charges générales de la commune sont stationnaires à 500 euros près. Les participations et subventions font un bond.

En 2016, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 914.072 Euros, comprenant en dépenses principales les voiries, réseaux divers pour 429.739 Euros, la tour Vauban pour un total de 276.165 Euros. Le montant du remboursement du capital de la dette est stationnaire.

Compte administratif du budget du port

Le résultat d'exploitation ressort à + 532,13 euros, montant affecté en report à nouveau 2017.

Le résultat cumulé d'investissement ressort à – 148.676,27 Euros.

Deux faits marquants en 2016 : D'une part, l'augmentation des charges à caractère général de 18,5 %, correspondant aux multiples grosses réparations survenues sur le port avec la potence, la digue, les canalisations de gazole, la passerelle du port Vauban.... D'autre part, l'explosion de la fiscalité qui passe de 10.959 euros à 56.846 Euros soit un montant multiplié par 5 par rapport à 2015. Les frais financiers diminuent de 11 %. Les frais de personnel sont stationnaires. Les recettes d'exploitation diminuent globalement de 4 % ; Les taxes d'amarrage progressent de 8 % et les taxes de séjour de 5,5 %. La vente de gazole est stationnaire en volume (maximum du marché).

En investissement les dépenses ont été affectées par moitiés environ au remboursement de l'annuité de la dette et à l'achat de pontons-passerelles et divers équipements et à la poursuite de l'opération gare maritime (travaux d'assainissement pluvial, frais d'études.)

Compte administratif du budget du camping

Le résultat cumulé d'exploitation ressort à + 23.084,48 Euros, montant reporté en report à nouveau 2017.

Le résultat cumulé d'investissement s'établit à + 17.966,43 Euros.

A noter au budget du camping une diminution des charges à caractère général de 12,5 % ; Une diminution des charges financières de 15 % ; Une augmentation des charges de personnel de 9,5 % correspondant à l'étoffement du personnel saisonnier nécessaire pour faire face à l'affluence constatée en 2016 et à la prise en compte dans le remboursement au budget communal des frais réels exposés pour le personnel du camping.

Les produits augmentent globalement de 9,80 % dans le contexte des fêtes maritimes, d'une météo au rendez-vous. Le seuil de 30.000 nuitées est dépassé, avec des effets bénéfiques sur le commerce local et l'emploi sur la commune.

Les dépenses d'investissement ont porté essentiellement sur l'amélioration paysagère, le parking d'accès.

Compte administratif du budget du service assainissement

Le résultat cumulé d'exploitation ressort à + 5.388,07 Euros, montant reporté en report à nouveau 2017.

Le résultat cumulé d'investissement s'établit à - 102.818,73 Euros.

Les charges de personnel affectées à la station tous services confondus s'élèvent à 64.229 Euros dont le recours à la SAUR en période estivale. Les charges générales sont en retrait de 16 % sur 2015 où les équipements avaient rencontré de nombreuses pannes. Les charges financières diminuent de 3 % du fait que le service n'a pas emprunté. 44 % des dépenses sont des dépenses d'amortissement des équipements. Les recettes du service diminuent de 7,5 % (moins de branchements au réseau des eaux usées).

En 2016, l'investissement a été consacré au remboursement du capital de la dette pour 151.070 Euros, à divers travaux de chemisage, réhabilitation de réseaux, remise à neuf d'une douzaine de pompes, et achats de matériels, pour une somme globale de 179.000 euros.

Compte administratif de la zone d'activités de Kéraudren

Fonctionnement et investissement confondus, le compte administratif ressort à 0 euro.

Compte administratif du lotissement des Arméries

Fonctionnement : résultat de clôture de -1,12 Euros affecté en report à nouveau

Investissement : résultat cumulé de clôture de -35.419,97 Euros. Des terrains ont été vendus pour 35.784 euros.

- **Convention verbalisation électronique infractions de voirie**

La commune va recruter deux agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) contractuels sur les trois mois de la période estivale. Les A.S.V.P. vont constater les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, au défaut d'apposition du certificat d'assurance, aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics. La verbalisation sera effectuée par un processus électronique. Sa mise en œuvre nécessite la signature préalable d'une convention entre le Maire et l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAÍ), via le Préfet. L'ANTAÍ va éditer les avis de contravention et traiter les correspondances des contrevenants. La commune s'engage pour sa part à utiliser un dispositif de verbalisation électronique qui respecte l'intégrité de la chaîne de procédure pénale.

Le conseil donne son accord sur ces dispositions et autorise M. le Maire à signer la convention avec le Préfet.

- **Désignation d'un délégué à la CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées**

La communauté des communes a délibéré le 30 janvier 2017 pour fixer la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées : CLECT. La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Chaque conseil municipal disposera d'un représentant, désigné parmi les membres du conseil municipal.

La CCPCAM a fixé le nombre des membres de la CLECT à 10.

Hugues CLERGEON est désigné représentant de la commune de Camaret sur Mer pour siéger à la CLECT.

- **Remboursement de frais**

Suite à l'invitation du député de la circonscription, formulée lors des vœux, de visite de l'assemblée nationale par le Comité Consultatif Jeunes, une délégation camarétoise constituée de dix jeunes encadrés par quatre conseillers municipaux s'est déplacée en autocar à Paris du 19 au 21 février 2017. Le conseil municipal donne son accord pour le remboursement des frais de séjour avancés par un élu pour un montant de 1.920,30 Euros.

- **Travaux de construction de la gare maritime**

Les marchés afférents à la gare maritime ont été attribués suivant analyse et classement du maître d'œuvre pour un montant total de 187.585,45 Euros H.T. comme suit :

V.R.D. : EUROVIA de Quimper : 6.999,10 Euros

DEMOLITION-GROS ŒUVRE : MORVAN Construction, 29510 BRIEC : 71.318,98 euros

Etanchéité : MENGOUCHI : 3.351,84 H.T.

MENUISERIES EXTERIEURES ALU : Serrurerie Brestoise 29490 GUIPAVAS : 16.388 Euros H.T.

MENUISERIES INTERIEURES : SARL HETET CONSTRUCTION 29590 PONT DE BUIS : 22.209 Euros H.T.

CLOISONS DOUBLAGES : BATIROISE - 29200 BREST : 13.068,62 Euros H.T.

Faux Plafonds : S.A.S. Atlantic Bâtiment - 29470 LOPERHET : 3.783,25 Euros H.T.

Revêtements de sols : SALAUN CARRELAGES -29 GUIPAVAS : 13.357,40 Euros H.T.

PEINTURE : ML DECORS -LE FAOU : 5.700,43 Euros H.T.

ELECTRICITE : S.A.S. Gérard GERVAIS - 29200 Brest : 15.034,21 Euros H.T.

PLOMBERIE-SANITAIRE-VENTILATION : SARL SQUIBAN - 29470 PLOUGASTEL DAOULAS : 16.374,62 Euros H.T.

La première réunion de cadrage a eu lieu le 2 mars en vue du démarrage prochain des travaux et une livraison espérée pour le début de l'été.

- **Motion Contrat de présence postale – bureau de poste de Camaret**

Le Conseil Municipal, constatant les diminutions successives, au fil des années, de la présence postale sur Camaret, laquelle passe de 34 h et 30 minutes en 2011, puis à 27 h et 15 minutes le 3 novembre 2014 pour la période hivernale, et 32 h et 30 minutes du 15 juin au 12 septembre,

Vu la suppression de l'ouverture du lundi, jour de la plus grosse affluence, et la fixation d'un horaire unifié de 22 h et 45 minutes toute l'année, hiver comme été, à compter du 1.02.2017,

Vu les obligations de la Poste de formaliser les décisions de réduction d'amplitude horaire par un rapport écrit notifié au Maire et le défaut de remise au Maire de ce rapport ; vu les obligations de la Poste de s'adapter à la vie de la cité et aux attentes des clientèles ;

Considérant les caractéristiques de la commune de Camaret sur Mer, commune touristique au sens réglementaire du terme, justifiées par un important patrimoine architectural et naturel remarquable, une population multipliée par 11 en pic de saison ; l'activité maritime : débarcadère-embarcadère vers les Iles du Ponant, avec la construction en cours d'une gare maritime à 150 mètres du bureau de poste ;

Considérant la multiplication des envois postaux par colis (nouvelle installation d'entreprise de vente par Internet à Camaret) ; considérant l'emplacement commercial de choix de la Poste, à 15 mètres des quais donnant sur le grand paysage classé de Camaret ;

Le conseil municipal sollicite la révision des horaires d'ouverture de la Poste de Camaret, concernant les lundis et la période estivale.